

Avis adopté

Séance plénière du 28 mai 2024

Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

Déclaration du groupe de la Coopération

Les constats sur la pérennité du tissu associatif français sont préoccupants, entre lourdeur administrative, mise en concurrence, baisse des subventions publiques et du nombre d'employés et bénévoles, ou encore déficit d'information.

Les solutions à ces défis proposées par cet avis sont intelligentes et concrètes.

Les préconisations 1 et 9 sur une meilleure information par des statistiques nationales et auprès des entreprises, peuvent aider à massifier des financements plus efficaces et qualitatifs. Ces mesures seraient par ailleurs utiles à la loi de programmation pluriannuelle recommandée dans l'avis.

Il est également crucial de redéfinir le statut des associations pour les sortir des objectifs de rentabilité économique et d'une logique de concurrence propre aux entreprises lucratives.

C'est peut-être évident, mais une association n'est pas forcément une entreprise ! En ce sens, les préconisations 6 et 12 sont pertinentes.

Les associations sont garantes de la continuité de l'Etat social, en remplacement souvent de services publics défaillants. C'est pourquoi l'augmentation des subventions publiques à travers la préconisation 18, complétée par des dons privés et des crédits d'impôt-recherche, est essentielle pour redonner de la vigueur à un intérêt général aujourd'hui menacé.

Enfin, la complexité des charges administratives est incompatible avec la structure des associations et altère leur efficacité. Les subventions d'Etat n'ont plus de sens quand une partie sert à faire respecter des critères administratifs fixés par ce même Etat, au lieu de soutenir la mission de l'association. Nous appuyons les préconisations 15 et 20, qui proposent des solutions pour mettre fin à cette incohérence.

Ce très bel avis de nos cousins de l'économie sociale ne peut qu'être soutenu par notre groupe.

Le groupe de la Coopération a voté donc